



GESTION

Déclaration TVA 2015, un peu, beaucoup... assurément dans la douleur.

Le contexte actuel

Depuis plus de 10 ans, la déclaration de TVA n'impliquait pas aux entreprises équestres de faire un chèque et de verser des acomptes trimestriels. Bien au contraire.

Dans de nombreux cas, c'était même l'Etat qui vous reversait de la TVA, donnant ainsi un peu d'oxygène à votre trésorerie.

Cela s'expliquait en partie par les taux réduits de TVA applicables aux ventes et les investissements souvent plus nombreux.

Aujourd'hui, la situation a bien changé. La TVA est à 20% sur la majorité des activités et vous n'avez pas toujours modifié votre façon de vendre vos prestations pour bénéficier de la TVA à 5.5% sur une partie des activités vendues.

Début mai lors de la déclaration TVA pour 2015, nombreux sont ceux qui ont découvert un montant de TVA un peu douloureux à encaisser ou plutôt à décaisser.

Venait s'ajouter à cela le 1er acompte à verser au titre de la TVA pour 2016, lorsque le montant de TVA 2015 était supérieur à 1 000€.

Déclaration annuelle de TVA, comment cela fonctionne ?

4 acomptes trimestriels sont versés tout au long de l'année et lors de la déclaration annuelle, une régularisation est faite en tenant compte des acomptes versés.

La majorité des centres équestres étant en situation de crédit de TVA, aucun acompte n'était versé. C'est pourquoi, la somme totale était demandée début mai.

Désormais, pour la plupart des centres équestres, des acomptes trimestriels de TVA sont mis en place. Les acomptes correspondent à 1/5 de la TVA due l'année passée (donc 2015 dans le cas présent).

Chaque acompte est à verser avant le 5 des mois de mai, août, novembre, février et la régularisation a lieu sur la déclaration annuelle, en mai.

EXEMPLE

La déclaration TVA 2015 du centre équestre Au Galop réalisée début mai 2016 indique un montant de TVA à régulariser de 10 000€.

- > **3 mai 2016** : télédéclaration et télépaiement de la TVA 2015 pour 10 000€ + **5 mai 2016** 1^{er} acompte pour 2016 de 2 000€ (10 000€ / 5)
- > **5 août 2016** : télépaiement du 2^{ème} acompte de TVA pour 2016 = 2 000€
- > **5 novembre 2016** : télépaiement du 3^{ème} acompte de TVA pour 2016 = 2 000€
- > **5 février 2017** : télépaiement du 4^{ème} acompte de TVA pour 2016 = 2 000€
- > **5 mai 2017** : télédéclaration de la TVA 2016 avec le solde de TVA à payer en fonction des acomptes déjà versés + 1^{er} acompte à verser pour 2017 (1/5 du montant de la TVA déclarée pour 2016)

Vous rencontrez des difficultés de trésorerie pour payer la TVA

- > Obtenez des délais de paiement auprès de votre Service des Impôts des Entreprises en saisissant la Commission des chefs de services (CCSF). Pensez à demander la remise des pénalités de retard qui vous seront imputées d'office.
- > Négociez un crédit de trésorerie auprès de votre banque.

Anticipez dès maintenant le paiement des prochains acomptes :

Vous allez devoir anticiper le versement des acomptes de TVA à payer le 5 août, le 5 novembre, et le 5 février, puis la régularisation en mai 2017.

Il est impératif de prévoir vos besoins de trésorerie afin d'y faire face.

Il peut être judicieux, en fonction de votre fonctionnement, de faire évoluer certaines pratiques.

QUELQUES IDEES POUR AMELIORER SA TRESORERIE

- > assurer des rentrées d'argent régulières (remises en banque plus fréquentes, pré-inscriptions, etc)
- > ne pas négliger les factures impayées sans attendre avant d'effectuer des relances,
- > modifier vos tarifs afin d'appliquer une TVA à taux réduit,
- > mettre en place un suivi de trésorerie mois par mois, avec un suivi spécifique de la TVA déductible et de la TVA collectée pour connaître la tendance à venir,
- > analyser ses charges pour savoir celles qu'il est possible de faire baisser,
- > lorsqu'une rentrée d'argent un peu exceptionnelle arrive, la mettre de côté,
- > raisonner, réfléchir les investissements et gros achats (Est-ce que l'entreprise peut se le permettre ? Pour quel gain ? Cela baissera-t-il un poste de dépense existant ? Cela augmentera-t-il le chiffre d'affaires,...),
- > vendre du matériel ou des chevaux pour dégager de la trésorerie,
- > lors des ventes importantes (chevaux, etc), placer la TVA collectée sur un compte séparé.